

*DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT
COMMUNE DE CONDES*

PROCÈS-VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Janvier 2024

Date de convocation : 25 Janvier 2024

L'an deux -mil-vingt-quatre, le trente janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Condes, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*, Maire.

Étaient présents Mme et Mrs les conseillers municipaux :

Nathalie LUGNIER, Joël CLÉMENT, Yves DELAGE, Joël FRANZ, Jean-Michel NOCLERCQ,

Absents excusés : Jérôme JACQUOT procuration à Joël CLÉMENT

Agnès TAILLANDIER ; Jonathan MARIOT

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Yves DELAGE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 04 décembre 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour de la séance :

- 1) RPI Brethenay/Condes : Demande d'aide financière pour le voyage au Grand Bornand - Délibération
- 2) Renouvellement contrat location matériel informatique- Délibération
- 3) Renouvellement location de Chasse
- 4) Assainissement : Actualités et retrait délibération 35/2023 convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées »- Délibération
- 5) Chemin « déchets Verts »- Délibération
- 6) Affaires et Questions diverses

☛ RPI Brethenay/Condes : Demande d'aide financière pour le voyage au Grand Bornand Réf 01/2024

Depuis Juillet 2023, une nouvelle loi abaisse le taux d'encadrement des séjour scolaires à 1 accompagnateur pour 25 élèves en plus de l'enseignant. La classe de Condes étant une classe multi-niveau, la Directrice émet le souhait d'améliorer l'encadrement de ce séjour au Grand Bornand par la participation de 2 accompagnatrices. Ce choix augmenterait le budget du voyage de 913 euros.

Les aides accordées à ce type de voyage ayant aussi un peu diminuées, la Directrice sollicite les 2 communes du RPI pour une aide de 913 € pour l'accompagnatrice supplémentaire et une aide de 930 € pour équilibrer le budget transport et diminuer aussi le coût du voyage pour les élèves.

Après avoir échangé sur l'importance d'un bon encadrement de ce voyage, tant en cas d'enfant malade que d'accompagnement dans les activités proposées, le conseil municipal se prononce par 6 voix pour (1 pouvoir), pour une aide financière de 913 € au RPI Brethenay/Condes.

☛ Renouvellement contrat location matériel informatique Réf 02/2024

Le contrat de location de l'ordinateur du secrétariat de la mairie arrive à échéance en mars prochain et la société Accès Dfm propose le renouvellement avec la même configuration du processeur permettant un fonctionnement optimisé de la dématérialisation et une capacité de mémoire de 16 Go compte tenu de l'importance des fichiers stockés.

Le conseil décide d'accepter la proposition de la société Accès Dfm, à savoir : Un contrat de 3 ans pour un montant de 180.00 € H.T. par trimestre.

Le transfert des données, la récupération de la messagerie, la réinstallation imprimante seront effectués par le technicien de la société Accès Dfm

Un transfert des données du logiciel SEGILOG Berger Levrault est nécessaire et sera programmé avec le technicien informatique de la société.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, chapitre 011 compte 613.

Les échanges entre conseillers font ressortir l'intérêt de l'équipement complémentaire d'un onduleur afin d'éviter le risque de perte de données en cas de coupure de courant.

L'achat de cet onduleur sera donc programmé.

☛ Renouvellement location de Chasse

Les locations de chasse de Condes sont divisées en 4 lots (Bois des 5 communautés, La Garguesse, Bonnevaux, Les Buis).

Les baux de ces 4 lots arrivent à échéance cette année.

Il est donc nécessaire pour les sociétés de chasse attributaires de ces lots de renouveler leurs demandes de location afin de pouvoir présenter un plan de chasse.

Plusieurs candidats sont intéressés par un ou plusieurs lots mais leurs demandes ne sont pas encore toutes parvenues à la mairie.

L'attribution de ces lots est donc reportée au prochain conseil municipal et sera proposée par la C.A.O. (Commission d'Appel d'Offre) qui aura eu lieu avant la réunion du Conseil.

Les propositions du candidat doivent être remises sous pli cacheté ; Pas de vote.

☛ Assainissement : Actualités et retrait délibération 35/2023 convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées » Réf 03/2024

La délibération 35/2023 portant convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées » ne concerne que les communes disposant d'un assainissement collectif, ce qui n'est pas le cas de Condes.

A la demande des services du bureau des collectivités locales et de l'intercommunalité, la délibération n° 35/2023 sera donc retirée.

Cette décision est validée par 6 voix (1 pouvoir) pour.

☛ Chemin « déchets Verts » Réf 04/2024

Plusieurs administrés ont fait part de leur difficulté d'accès à la place de dépôts des déchets verts quand le terrain est humide. La place de dépôt des déchets verts est nettoyée chaque année par la société BIODEPE et fait l'objet d'une surveillance régulière pour éviter le dépôt de tout autre type de déchet.

Cette difficulté d'accès est liée à la réduction de la largeur du chemin (une partie étant impraticable) et avec un trafic accru par des engins arrivant par la prairie.

Ce dernier point pose problème car le chemin artificiellement créé sur la prairie, qui fait partie du domaine privé de la Commune, n'existe pas et ne devrait donc pas être utilisé.

Une lettre d'information sera donc envoyée à ces utilisateurs pour notifier l'impossibilité de passer par la prairie sans l'autorisation de la mairie.

Par ailleurs, pour remettre en état le chemin « Déchets Verts », un devis sera demandé.

Après remise du devis des travaux, l'opportunité d'un bornage sera discutée en conseil municipal.

☛ Affaires diverses

*Demande de l'APHM (Association de Philatélie Haut-Marnaise)

Afin d'accueillir un prochain congrès, l'APHM demande la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes durant un week-end. L'APHM pourrait proposer l'édition d'un timbre à l'image de la commune à cette occasion.

La salle des fêtes n'était mise à disposition à titre gracieux qu'aux associations implantées dans la commune ou participant à l'animation de la commune. Le conseil demande à l'APHM de préciser sa demande par courrier.

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de Séance	Le Maire

N° d'ordre des délibérations	Objets
01/2024	RPI Brethenay/Condes : Demande d'aide financière pour le voyage au Grand Bornand
02/2024	Renouvellement contrat location matériel informatique
03/2024	Assainissement : Actualités et retrait délibération 35/2023 convention de délégation au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées »
04/2024	Chemin « déchets Verts »